

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité Animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/12/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom

Madame	ASENSIO	Laëtitia
Madame	BEGARD	Marina
Madame	BERNARD	Sophie
Madame	BIENSAN	Cassandra
Madame	BOCQUET	Ambre
Madame	BOUDALI	Léa
Monsieur	BROQUERE	David
Madame	CARCALY	Valentine
Madame	CLAIR	Célia
Madame	DERUY	Christelle
Madame	ESQUERRE	Léa
Madame	GARBUIO	Lindsay
Monsieur	GAUTHIER	Axël
Madame	GERAUD	Jennifer
Monsieur	MAHE	Kévin
Madame	MARQUISEAU	Margaux
Madame	MEYRE	Océane

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

Madame	NAHHAL	Selma
Monsieur	PETITJEAN	Mattéo
Madame	ROBIDOU	Vanessa
Madame	ROUET	Marjorie
Monsieur	ROUMAZEILLES	Stéphane
Monsieur	SADRAN	Quentin
Madame	SCHMITT	Cécile
Madame	SENAC	Léa
Monsieur	THEOBALD	Romain
Madame	TURCOT	Marion

Article 2.- La rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 06/12/2023

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie
de Bordeaux,
Chancelière des Universités
Et par délégation,
La Conseillère d'animation sportive



Emmanuelle DJADJO